



DECISION N°2025-32
Marché de travaux de renouvellement du réseau
d'assainissement à Falaise – rue du Moulin Bigot et
rue des Pierres blanches - Attribution

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°78/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu l'appel public à la concurrence lancé le 14 avril 2025 ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juin 2025 au regard des critères du choix des offres définis dans le règlement de la consultation ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget principal 2025 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

D'attribuer le marché de renouvellement du réseau d'eaux usées à Falaise à la société BERNASCONI pour un montant de 284 405 €.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
1^{er} juillet 2025

Et de sa transmission en Préfecture le
1^{er} juillet 2025

Fait à Falaise, le 30 juin 2025

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL